

À VOUS QUI SOUHAITEZ FAIRE BENIR VOTRE MARIAGE AU TEMPLE DE COPPET, BIENVENUE

Nous vous demandons de lire attentivement ce texte qui vous fournira les indications nécessaires à la réservation de l'église, à l'organisation de la cérémonie et à son déroulement dans les meilleures conditions. Merci.

Descriptif de l'église

300 places soit 32 bancs, 50 chaises en paille + stalles.

Réservation de l'église

La réservation de l'église doit être faite le plus tôt possible, mais au plus tard 6 semaines avant la bénédiction nuptiale, au moyen du formulaire que vous obtiendrez auprès du secrétariat paroissial (paroissets@bluewin.ch)

Organiste

Veuillez prendre contact avec Madame Florence Kraft, Avenue de Sécheron 7, 1201 Genève. Tél/fax 022 732 08 43 ou 076 316 13 42.

L'organiste de la paroisse doit être contactée dès que possible et dans tous les cas, que ce soit elle qui assure la partie musicale ou que ce soit une personne invitée.

Le cachet de la titulaire est d'un minimum de CHF 150.-. Il est plus élevé si sa prestation comprend l'accompagnement d'un ou d'une instrumentiste ou soliste.



Offrande

L'offrande n'est pas facultative. La famille doit avertir le/la pasteur.e qu'une collecte doit être faite pendant ou à l'issue de la bénédiction de mariage. Ceci implique que le/la pasteur.e doit l'annoncer et la recommander en chaire.

Elle est destinée à la paroisse qui vous accueille.

Décoration

Nous souhaitons que la décoration ne soit pas excessive et puisse garder un caractère de simplicité. La commande, la pose et le retrait de la décoration florale sont à la charge des intéressés. S'il y a plusieurs mariages le même jour, nous vous proposons de prendre contact avec les autres familles dont nous vous communiquerons volontiers les coordonnées de manière à prévoir une seule décoration.

Merci d'enlever toutes les fleurs et décorations immédiatement après la cérémonie. A la sortie, merci de ne pas lancer de confettis, de pétales (vraies ou papier).

Secrétariat

Route de l'Église 18
1291 Commugny
T 022 776 11 64
paroissets@bluewin.ch

Ouverture

Mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h
Jeudi 9h – 11h

<http://terresainte.eerv.ch>

02.02.2023

Photographies

Il est recommandé de prendre les photos à l'entrée ainsi qu'à la sortie des mariés et d'éviter d'en faire pendant la bénédiction. Dans tous les cas, prière d'en parler au pasteur officiant.

Stationnement des véhicules

La responsabilité du stationnement est à votre charge. Merci de signaler à vos invités de prêter attention à la circulation automobile lors de la sortie de l'Église.

Frais d'utilisation de l'église

Les frais s'élèvent à CHF 500.-. Le secrétariat vous fait parvenir la facture lorsque les détails de la réservation sont établis.

Le paiement confirme la réservation.

Inscription dans le registre de paroisse

Tout mariage célébré dans une des églises de la paroisse est automatiquement inscrit dans le registre des mariages. Veuillez donc signaler à votre pasteur.e qu'il doit remettre au / à la sacristain.e les papiers nécessaires à cette inscription.

Pour information

Nous vous rendons attentif.ve.s qu'un baptême n'est pas autorisé pendant la cérémonie de mariage, selon les règles de l'Église Évangélique Réformée du Canton de Vaud.



Ci-dessous :

Places de parking à Commugny
Courrier de la commune de Commugny

Secrétariat

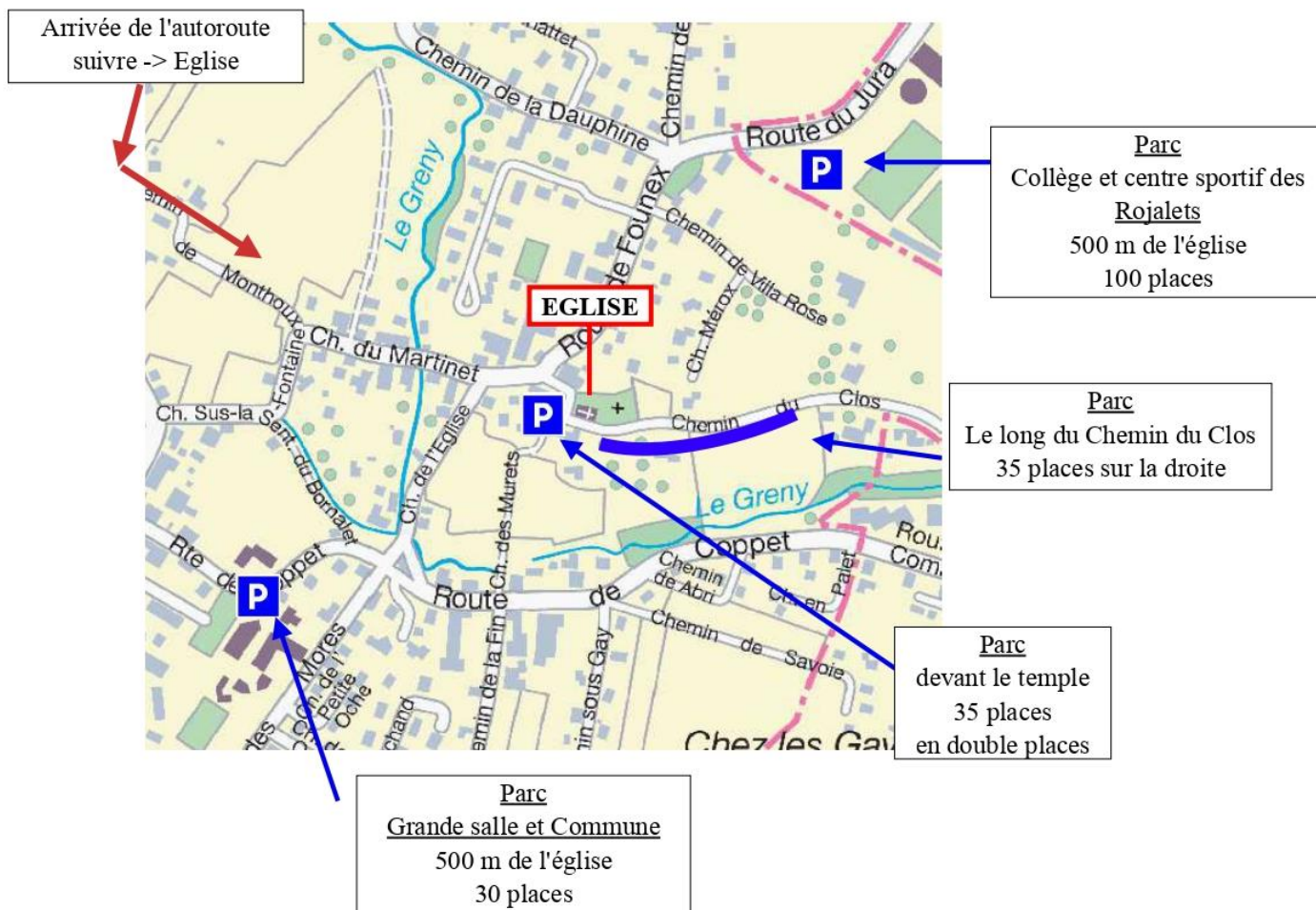
Route de l'Église 18
1291 Commugny
T 022 776 11 64
paroissets@bluewin.ch

Ouverture

Mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h
Jeudi 9h – 11h

<http://terresainte.eerv.ch>

Places de parking à Commugny



STATIONNEMENT INTERDIT DEVANT LE TEMPLE



ACCES LIBRE DEVANT LA SALLE DE PAROISSE



M E R C I !



**CETTE
ROUTE
DOIT
RESTER
LIBRE**



**PARC
LE LONG
DU CHEMIN**

Circulaire de la commune de Commugny - Gestion de la circulation et du parking

COMMUNE DE COMMUGNY



Temple de Commugny – services de circulation et de parking – directive

Cette directive s'adresse aux organisateurs des événements se déroulant au Temple de Commugny ainsi qu'à la société de sécurité/surveillance mandatée par la commune de Commugny.

Afin d'accueillir au mieux les personnes se rendant au Temple, un service de sécurité et de gestion des places de parc doit être organisé. Les agents engagés seront chargés de parquer les véhicules le long des axes proches de l'église en veillant à ne pas perturber le trafic environnant.

Mariage – baptême – service funèbre - autre cérémonie privée – concert/conférence publics

Les frais engendrés par l'organisation de ce service de sécurité liés à un des événements cités ci-dessus sont à la charge de l'organisateur ou de la personne responsable de l'événement. Ils s'élèvent à environ CHF 400.- pour les prestations de base. Si ce montant devait être dépassé pour des prestations supplémentaires exigées par les organisateurs, elles leur seront facturées en plus.

Les prestations de base (mariage, enterrement) ne seront pas facturées aux habitants de Commugny.

La totalité des frais sera facturée directement par la Commune après l'événement, en fonction des éléments fournis par la société de sécurité/surveillance.

Municipalité/août 2022

Secrétariat

Route de l'Eglise 18
1291 Commugny
T 022 776 11 64
paroisssets@bluewin.ch

Ouverture

Mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h
Jeudi 9h – 11h

<http://terresainte.eerv.ch>

02.02.2023